



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille seize, le onze janvier à dix-huit heures, le Bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des Chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Patrice LAURENT, Michel LABOURDETTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Christian LÉCHIT, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Didier REY, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Aline LANGLEËS, Francis LAYUS, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Henri POUSTIS, Michel LAURIO, Louis COSTEDOAT, André CASSOU, Maïthé MIRASSOU, Michel BARBÉ.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : MM. Jacques CASSIAU-HAURIE, Jean-Luc MARTIN, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – FOURNITURE D'ARBRES ET ARBUSTES POUR
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACO – RESILIATION DU MARCHE**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics a été lancée le 2 octobre 2013 pour une remise des offres le 13 novembre 2013.

Le marché a été attribué puis notifié le 13 décembre 2013 à la **Sarl Pépinières Bontemps** (33322 Bègles cedex) pour un montant minimum de 250 000 € HT et un montant maximum de 600 000 € HT sur quatre ans.

La collectivité a récemment été informée par Monsieur Léon Bontemps que Le Tribunal de commerce de Libourne a prononcé la liquidation judiciaire de la société par jugement en date du 31 juillet 2015.

Une mise en demeure et conformément aux articles 30.2 du C.C.A.G. Fournitures courantes et de services et L 641-10 du code du commerce, a été adressée au mandataire judiciaire le 16 décembre 2015, lui demandant d'indiquer s'il entendait exiger l'exécution. Celui-ci a confirmé la cessation définitive d'activité de la société Pépinière Bontemps à compter du 31 juillet 2015.

Eu égard aux développements précédents, le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de résilier** le marché suite à la liquidation judiciaire de la société.



Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

Jacques CASSIAU-HAURIE

